



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités des Hauts-de-France**

Lille, le 21/04/2026

Pôle politique du Travail  
Cité Marianne  
2 boulevard de Strasbourg  
BP 90219  
59019 LILLE CEDEX  
Tel : 03-20-96-48-78  
Mel : [dreets-hdf.inspection-medicale@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-hdf.inspection-medicale@dreets.gouv.fr)

**PREVENO**  
Monsieur Yann FLANQUART  
1 avenue de l'Europe  
59880 SAINT-SAULVE

Affaire suivie par :  
Docteur Jean-François VERQUIN  
Cécile DELEMOTTE

**Réf : CD / JFV**

**Objet : Demande de prolongation d'agrément de votre service de prévention et de santé au travail**

Monsieur le directeur,

A la suite de l'envoi des pièces complémentaires attendues pour compléter votre dossier de demande de prolongation d'agrément, j'accuse réception de votre dossier complété en date du 31 mars 2026.

Conformément aux prescriptions de l'article R. 4622-52 du Code du travail, je dispose d'un délai de 4 mois pour instruire votre demande ; une décision implicite d'acceptation naîtra à défaut de réponse dans un délai de 4 mois, soit le 31 juillet 2026.

Dans l'attente, le SPSTI est couvert par les dispositions du précédent agrément.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
Par délégation, la Directrice Régionale  
Adjointe,  
Responsable du Pôle Travail

Brigitte KARSENTI

